

- GHT : le point de rupture est proche
- Fusion or not fusion ?
- 3^{ème} grade pour les AAH

GHT : le point de rupture est proche

Le SMPS a défendu la mise en place des GHT à la seule condition que les communautés hospitalières disposent de marges de manœuvre pour les construire. L'objectif était de respecter l'autonomie de chaque établissement, et de construire les GHT dans la concertation.

Ainsi, la majorité des GHT ont réparti les fonctions mutualisées entre leurs membres. Et malgré les tentatives de centralisation de quelques établissements pivots, l'intelligence collective s'est imposée.

Pourtant, les groupes de travail en cours au ministère annoncent des textes réglementaires qui iront à l'encontre de cette souplesse : seul l'établissement pivot décidera pour tous. Au-delà des nombreux problèmes juridiques dont le ministère ne sait se dépêtrer, ces réflexions bureaucratiques balayent d'un revers de main ce qui a été négocié entre établissements, avec les élus et les ARS.

Dans ce contexte, le SMPS demande un assouplissement des textes en cours d'écriture et l'obtention immédiate des avancées statutaires qui nous ont été promises. Sans cela, l'acte 2 des GHT sera en péril.

Fusion or not fusion ?

Telle est la question. **Pour le SMPS, la réponse est NON !**

Les métiers de DH et de D3S sont complémentaires. Ce n'est pas la fusion qui évitera l'isolement géographique et la solitude administrative avec plusieurs établissements à diriger.

Ne doit-on pas plutôt **se poser la question de la rémunération** ? Ne peut-on pas calquer dès aujourd'hui le régime indiciaire et indemnitaire des D3S sur celui des DH ? Il existe dans la haute fonction publique d'Etat des corps différents avec les mêmes rémunérations indiciaires, voire indemnitaires.

Le corps des D3S a une particularité : il est constitué essentiellement de chefferies y compris à la sortie de l'EHESP, ce qui attire certains de nos collègues, alors que les chefferies sont de moins en moins nombreuses chez les DH. L'investissement des D3S, qui ont voulu prouver que le médico-social était un réel métier, a été total. **C'est compte-tenu de ces remarques que le SMPS s'oppose fermement à la fusion des corps mais insiste fortement pour obtenir un régime indiciaire et un régime indemnitaire identique à celui des DH.**

A responsabilité similaire, rémunération similaire !

Ca bouge au SMPS pour la création du 3^{ème} grade des AAH

Depuis septembre 2016, le SMPS intervient chaque semaine auprès du Ministère de la santé pour défendre et promouvoir les AAH.

Le 25/11/2016 un Conseil supérieur de la fonction publique hospitalière aurait dû discuter d'évolutions pour les AAH mais **ce CSFPH a malheureusement dû être reporté, faute de quorum.**

Contrairement à d'autres syndicats, le SMPS y était présent, prêt à défendre ses propositions à savoir la création d'un 3^{ème} grade.

C'est grâce aux interventions répétées du SMPS auprès du ministère de la Santé et du ministère de la Fonction Publique, en lien avec l'UNSA, que la création de ce 3^o grade (le "GRAF") a été actée. Il faut à présent en fixer les modalités d'application et nous sommes présents au quotidien pour y parvenir.